	<p style="text-align: center;"><u>Arrêté n° 040P/2026</u></p> <p><u>Nomenclature</u> : 5.6 – Exercice des mandats locaux</p> <p><u>Objet</u> : Délégation de fonction à Madame Cécile DUPEYRON, conseillère municipale.</p>
---	--

Le Maire de la Commune de SALEILLES,

VU l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

VU les élections municipales du 22/03/26 et l'installation du conseil municipal le 27/03/26 ;

VU le procès-verbal du 27/03/26 d'élection du Maire, M. Jordi Delclos ;

Considérant qu'il convient de donner délégation de signature et de fonction à Madame Cécile DUPEYRON, pour assurer le bon fonctionnement du service relevant de la mobilité réduite et du handicap ;

CONSIDERANT que la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public nécessitent que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des conseillers municipaux délégués en l'absence du Maire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Cécile DUPEYRON, conseillère municipale, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les affaires relatives à la mobilité réduite et au handicap, et pour signer tous les documents s'y rapportant.

→ Elle assurera notamment le suivi des affaires concernant la mobilité réduite (travaux, aides...), l'accessibilité des bâtiments, des voiries, des espaces publics...;

→ Elle assurera le suivi des affaires concernant le handicap en général en lien avec les associations départementales et autres partenaires institutionnels ;

→ Elle pourra siéger et représenter la collectivité dans toutes les réunions relatives à la mobilité réduite et au handicap.

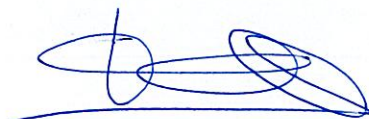
Article 2 : Cette délégation, objet du présent arrêté, s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du Maire qui demeure libre d'intervenir à tout moment dans les affaires déléguées.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des actes de la Mairie, transmis à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales et à M. le Trésorier Municipal de Saint-Estève.

Fait à Saleilles, le 14 avril 2026

Le Maire,
Jordi DELCLOS

SPECIMEN DE SIGNATURE



Cécile DUPEYRON



Accusé de réception en préfecture
056-216601898-20260414-arr-040P-2026-AI
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Publication le : **15 AVR. 2026**